

L'antonomase du nom propre, un gros mot politique comme les autres ?

Nicolas BIANCHI
ENS de Lyon (France)
nicolas.bianchi@ens-lyon.fr

REZUMAT: Antonomaza numelui propriu, o insultă politică la fel ca toate celelalte?

Acest studiu își propune să arate cum și de ce insulta antonomastică joacă de mulți ani un rol atât de central în discursul politic. Dacă sub diferite aspecte ea constituie insulta politică prin excelență (să amintim anumite ambiții ilocutionare, contribuția sa minoră la trama discursivă, modalitățile sale de actualizare sau dependența sa extremă față de context), antonomaza diferă de alte insulte printr-un număr de caracteristici, nu mai puțin consecvente, care justifică permanența succesului său într-un univers politic în care analiștii constată o relativă rarefiere a insultelor. Specificul acestei figuri decurge în principal din originalitatea situării sale între două subcategoriile ale numelui: numele propriu și numele comun. Primul îi lasă moștenire confortul și libertatea relativului său asemantism, o funcție esențială de desemnare, sau o instabilitate semantică permițând proiectarea a diverse subiectivități, în timp ce al doilea îi aduce puterea de clasificare, dar, de asemenea, posibilitatea de complementare și actualizări variate... După avansarea câtorva piste pentru stabilirea unei tipologii a antonomazei insulte, acest articol va încerca să cuprindă fenomenul în contextul său istoric adecvat, într-o reflecție care este mai presus de toate o invitație de a urmări în continuare această abordare.

CUVINTE-CHEIE: *antonomază, injurie, politică, peiorativ, substantiv propriu*



ABSTRACT: Proper nouns as antonomasia, political insults like any other?

This study aims to show how and why antonomastic insults played for many years such a central role in political discourses. Even if many of their characteristics make of them the political insult *par excellence* (we could mention its illocutionary objectives, its minor contribution to the discursive frame and its extreme dependence on the context), antonomasia differs from other insults because of a number of features not less substantial, which justifies its continued success in a political world where critics note a relative rarefaction of insults. The specificities of this figure are primarily derived from the originality of its location between two subcategories of the noun: the proper noun and the

common noun. The proper noun provides the comfort and freedom of its relative absence of meaning, an essential function of designation, and a semantic instability which allows for various subjectivities to be projected onto it, while the common noun brings the power of categorization, but also the possibility of a varied complementation. After proposing a few lines of analysis for the development of a typology of antonomastic insults, this article will attempt to understand the phenomenon in its historical context proper, in a reflection which is above all an invitation to further pursue this work.

KEYWORDS: *antonomasia, politics, insult, pejoration, proper noun*



RÉSUMÉ

La présente étude a pour ambition de montrer en quoi et pourquoi l'insulte antonomastique joue depuis de nombreuses années un rôle à ce point central dans le discours politique. Si elle constitue sur divers points l'injure politique par excellence (citons notamment ses ambitions illocutoires, son apport souvent mineur à la trame discursive, ses modalités d'actualisation ou sa dépendance extrême vis-à-vis du contexte), l'antonomase se distingue des autres insultes sur un nombre non moins conséquent de caractéristiques, qui justifient la permanence de son succès dans un univers politique où les analystes constatent une relative raréfaction de l'injure. Les spécificités de cette figure découlent essentiellement de l'originalité de sa situation entre deux sous-catégories du nom : le nom propre et le nom commun. Le premier lui lègue le confort et la liberté de son relatif asémantisme, une fonction essentielle de désignation, ou encore une instabilité sémantique permettant la projection de diverses subjectivités, tandis que le second apporte un pouvoir de catégorisation, mais aussi la possibilité de compléments et d'actualisations variées... Après avoir avancé de quelques pistes pour l'établissement d'une typologie de l'antonomase d'injure, cet article tentera de saisir le phénomène dans son contexte proprement historique, au sein d'une réflexion qui se veut avant tout une invitation à poursuivre plus avant la démarche.

MOTS-CLÉS : *antonomase, injure, politique, péjoration, nom propre*



Introduction



VOUS N'AVEZ PAS VOTÉ la suppression de la taxe professionnelle, vous n'avez pas voté le crédit impôt-recherche, vous n'avez pas voté les investissements d'avenir, et vous osez, avec un culot d'acier, venir dire que quand vous arriverez, vous ferez tout pour l'investissement et tout pour la compétitivité ? Tartuffe ! Tartuffe ! [Tartuffe ? Vous savez...] C'est pas un gros mot. C'est pas un gros mot¹. »

Et pourtant... Nicolas Sarkozy a beau s'en défendre, le terme dont il fait usage face à son contradicteur semble bien éloigné de la neutralité axiologique que présente dans la plupart des cas un banal nom propre. Laurent Fabius l'a bien compris, qui s'empresse de faire glisser le débat du personnage éponyme à la pièce de Molière. Car de fait, à en croire le *Littré*, qui définit le *gros mot* comme une « *parole offensante ou de querelle* » et le *tartuffe* comme un « *faux dévot* », un « *hypocrite* », c'est bien un « *gros mot* » qu'adresse le président de la République à son contradicteur, dans un cadre télévisuel où ce type d'attaque frontale peut se révéler particulièrement efficace.

Aux côtés des *Tartarins*, *Judas* et autres *Harpagon*, le *Tartuffe* a intégré depuis bien longtemps la courte liste des noms propres à connotation péjorative figurant dans les dictionnaires de noms communs et pouvant, sans que l'on interroge leur contexte d'emploi, se voir subsumés sous le concept de *gros mots*. Car ces termes illustrent un phénomène au « *nom barbare* » (Darmesteter, 1979 : 48) dont la spécificité est d'interroger les frontières établies par les linguistes entre les sous-catégories du nom : l'antonomase.

Définie globalement comme « *une sorte de synecdoque qui consiste à prendre un nom commun pour un nom propre, ou un nom propre pour un nom commun* » (*Littré*), l'antonomase apparaît rapidement sous le jour du paradoxe, en ce qu'elle mobilise une sous-catégorie du nom au sémantisme plutôt faible² - le nom propre, afin d'en tirer une charge sémantique qui se veut à tout le moins l'égale de celle du nom commun. Ainsi, dans le cas d'antonomases lexicalisées, comme le sont les exemples déjà mentionnés, la langue retient certaines caractéristiques attachées aux possesseurs du nom propre (la forfanterie, la fourberie ou l'hypocrisie) pour les ériger en type et construire un nom propre *modifié*, au sens fixe. Les noms propres dépassent de cette manière leur fonction première de désignation, puisque leur sème nouveau leur attribue une charge axiologique, et les tire donc, en l'occurrence, vers l'injure, la qualification outrageante.

Mais un rapide regard sur le large corpus des insultes employées en politique au cours des deux derniers siècles permet de constater à quel point les antonomases apparaissant au fil du discours dépassent ces usages entrés en langue au cours du temps et recensés comme tels au sein des dictionnaires.

Entre le « *Machiavel de foire aux puces* » adressé au fasciste Doriot par Jean Quéval et le célèbre « *Tullius Detritus* » lancé par François Fillon à Xavier Bertrand (Fulgini, 2011 : 168 et 55), ont prospéré bon nombre d'insultes façonnées selon un modèle comparable sans être analogue, qui justifient autant l'interrogation des mécanismes langagiers présidant à leur construction que l'étude du contexte historique au sein duquel elles trouvèrent à se

développer. Peut-on isoler avec netteté des sources étymologiques récurrentes dans la construction des images antonomastiques ? Comment mettre à jour une typologie de l'antonomase distinguant les formes subduites de ce trope³ – car parfaitement lexicalisées, d'autres occurrences faisant jouer l'absence de limites imposées au corpus ?

Nous étudierons également l'antonomase en tant qu'invective-type : qu'apporte-t-elle à la trame discursive globale ? En quoi sa puissance résumptive est-elle un outil de violence verbale ? Il faudra enfin se demander comment la figure tire son efficacité de la charge culturelle qu'elle comporte et de l'interaction qu'elle occasionne entre les actants du schéma communicationnel autour de sèmes nécessitant une interprétation. Nous tenterons ainsi de montrer en quoi l'antonomase joue autant sur les caractéristiques qu'elle hérite du nom propre que sur celles qu'elle emprunte au nom commun pour se constituer une place de choix au sein du corpus des gros mots politiques et dépasser, tout en le mettant à profit, le relatif asémantisme de sa sous-catégorie originelle.

1. Un outil primordial du discours politique

1.1. Une figure polymorphe entre grammaire et rhétorique : éléments de définition

À la lecture des différentes définitions que l'on en donne, l'antonomase paraît connaître une singulière difficulté à entrer dans les cadres linguistiques qui s'offrent à elle. Est-elle une figure rhétorique ? Un phénomène grammatical ? À quel autre trope doit-elle être comparée ? Quel rapport entretient-elle avec les sous-catégories du nom ? Il convient de répondre à ces quelques questions afin de cerner plus précisément quelle émanation de cette figure tient une place si notable au sein du discours politique. Comme le souligne la définition du *Littré*⁴, on peut distinguer en rhétorique deux types dominants d'antonomases : l'antonomase du nom commun (*l'Orateur* pour Cicéron) et celle du nom propre, qui nous occupe ici, et qui revêt, outre son pouvoir rhétorique, un réel intérêt grammatical, puisqu'elle repose sur une dérivation impropre, un changement de (sous-)catégorie grammaticale sans que son sens s'en voie complètement modifié. (Leroy, 2001 : 46) Or, il paraît nécessaire de différencier au sein même de cette antonomase du nom propre deux formes distinctes du phénomène : l'antonomase métonymique, « *représentation de la contiguïté entre le référent du nom propre et le concept désigné par le nom commun* » (*barème*, ou *lebel* héritent du nom de leur inventeur, *poubelle*, de celui qui en généralisa l'usage, et *jersey*, de son lieu de fabrication...), et l'antonomase métaphorique, dont il sera question ici. Cette dernière exprime la ressemblance entre le référent du nom propre et le concept, ou le type,

désigné par le nom commun. On retrouve ici, principalement par les exemples (un T/tartuf(f)e, un A/Amphitryon, un C/césar...), l'antonomase traitée par la rhétorique en relation avec la synecdoque et plutôt perçue, dans cette perspective grammaticale, comme une typisation [...] (Leroy, 2001 : 47-48) Mais, comme le souligne cette spécialiste – et comme certains traits de notre corpus nous ont permis de le remarquer, la seule perception synecdochique de ce type d'antonomase paraît réductrice en ce qu'elle limite la portée de l'antonomase à la saisie d'un type, à une catégorisation, comme le font nombre de définitions de cette figure : « [L'antonomase] peut également s'appliquer à un nom propre, qui devient alors comme le type même de l'objet ou de l'être désigné : « Mars » pour la guerre, « Harpagon » pour un avare. » (Delabastita et al., 2005 : 40) Or, il semble nécessaire de signaler que les antonomases lexicalisées elles-mêmes revêtent une puissance évocatrice plus grande que le sème auquel on peut être tenté de les réduire : même en langue, un *Harpagon* n'est-il qu'un homme avare ? Le constat est plus sensible encore pour nombre d'antonomases créées en discours (« *Sécolène Royal, c'est une Frénelonde qui serait passée par la Star'Ac* » [Da Rocha, 2007 : 76-77]), qui échappent à toute réduction à un unique type. Dès lors, c'est un rapprochement avec la métaphore qui apparaît comme étant le plus justifié, en ce qu'il exprime avec une précision accrue le fonctionnement de cette figure⁵, qui opère le rapprochement de deux entités dont elle postule qu'elles ont en commun un certain nombre de caractéristiques⁶. Nous tenterons de montrer par la suite en quoi cela semble particulièrement sensible dans le cadre de son emploi comme injure.

Si notre étude porte plutôt sur l'usage rhétorique qui est fait en discours de l'antonomase, ainsi que sur l'emploi du sens conceptuel acquis par le nom, il convient de souligner rapidement les principales modifications syntaxiques occasionnées par le changement de sous-catégorie pour le nom propre. Ces dernières se résument essentiellement à l'apparition d'une détermination, comparable dans sa variété à celle du nom commun : « certains Rastignac(s) » ; à l'adoption d'une morphologie de nom commun (la préservation ou non de la majuscule restant à la discrétion du transcrivteur), ainsi qu'à la naissance de diverses possibilités de complémentations, dont nous montrerons l'importance en discours.

1.2. L'antonomase d'insulte dans le discours politique contemporain : un outil à la négativité plutôt stable

Si le terme d'*antonomase* est déjà présent dans l'*Institution oratoire* de Quintilien⁷ (I^{er} siècle après J.-C.), correspondant alors à l'emploi d'un adjectif ou d'une appellation « *mis à la place du nom* », et si l'on trouve dès l'Antiquité des exemples de ce phénomène figure (alors nommé *exemplum* ou *allégorie*),

c'est au XVI^e siècle que l'antonomase acquiert le sens que l'on lui connaît aujourd'hui. (Leroy, 2001 : 24-25) Et même si cette figure ne fut sans doute pas absente du discours politique en France dans les siècles qui suivirent, la concentration des pouvoirs n'empêchant pas l'existence d'un discours politique violemment transgressif⁸, il paraît nécessaire de se concentrer ici sur la seconde moitié du XIX^e siècle, ainsi que les XX^e et XXI^e siècles, qui virent la prolifération de la parole politique (dans l'enceinte parlementaire comme à l'extérieur), sa préservation au sein d'archives plus sûres et accessibles, et surtout, son interaction toujours plus importante avec le public, actant essentiel de l'acte locutoire dans le cadre qui nous intéresse. Car, comme le rappelle Bruno Fuligni, le propre de l'insulte politique est d'être « *publique, polémique et réflexive* » (Fuligni, 2011 : 17).

Non contente de chercher à blesser l'insulté, elle vise à valoriser l'insulteur à travers la mise en évidence de sa culture, sa pugnacité et son sens de la répartie, fait singulièrement sensible dans le cas de l'antonomase. Elle joint parfois à sa fonction éristique des ambitions sociales et argumentatives absentes de l'acte d'injure traditionnel⁹. Mais dans ces circonstances, comment délimiter le corpus des antonomases relevant proprement de l'insulte politique ? Au-delà de l'existence d'un sème négatif plus ou moins apparent, les commentateurs s'accordent à dire que c'est bien le contexte qui permet de conclure à la présence d'un « gros mot » : « *on serait bien en peine d'élaborer un lexique de l'insulte : tout mot peut a priori faire l'affaire s'il s'inscrit dans un contexte favorable* » (Bouchet, 2010 : 9) ; « [...] *l'injure est toujours un outrage, mais son appréciation demeure hautement subjective* » (Fuligni, 2010 : 13). Cette dernière remarque s'applique en tout premier lieu à l'antonomase, qui mobilise en guise de référence des patronymes, prénoms et/ou surnoms dont la connotation n'a parfois rien d'évident. Toutefois, une consultation des compilateurs¹⁰, de coupures de presse, d'ouvrages abordant les modalités d'emploi de l'insulte, doublée d'une étude de la réception (spécifiquement sur internet) ne laisse pas de doutes quant au statut de *gros mots* que revêtent bon nombre d'antonomases.

Il n'est que de voir la réaction de Georges Frêche, lorsqu'un journaliste se hasarde à le comparer à Eric Besson, qui vient de rejoindre l'équipe gouvernementale de Nicolas Sarkozy : « *Vous voulez rire ! Vous voulez rire ! Moi, un Besson, mais vous m'insultez, parce que alors là, Besson, vraiment, c'est un minable, c'est tout ce que c'est*¹¹. » L'exemple montre bien comment, pour plus de concision, la comparaison (« *passer à l'UMP, comme Eric Besson* ») peut devenir une antonomase, stade suprême de l'analogie insultante, et donner lieu au dévoilement du statut d'insulte du nom propre, puis, en retour à une insulte envers le comparant. C'est que le sème majeur résidant dans cette comparaison, la traditionnelle accusation de trahison, qui ponctue

toute l'histoire de l'insulte en politique (cf. Bouchet, 2010, 121, e.g.), ne fait guère de doute au vu du contexte d'énonciation¹², et se double d'un signifiant dont les journalistes savent qu'il est susceptible de provoquer l'irritation la plus vive chez cet élu socialiste aux prises avec la direction de son parti. On a ici un aperçu de la charge perlocutoire de l'antonomase politique, qui ne laisse guère de doutes quant au statut d'insulte que dans bien des cas, elle ne laisse pas de revêtir.

Dès lors, il reste à se demander comment fonctionne l'antonomase d'insulte en elle-même. Pourquoi peut-on penser que l'emploi d'« un Besson » ne véhicule pas la même charge sémantique qu'aurait présentée « un traître » ou l'antonomase lexicalisée « un Judas », dont le sème principal paraît pourtant analogue ?

2. Fonctionnement discursif d'une figure

2.1. *La réalisation dans le nom propre d'un sème négatif : fonctionnement interne de l'insulte antonomastique*

Comme l'a très bien montré Sarah Leroy, le sémantisme de l'antonomase repose, comme celui du nom commun, sur une double opération de *catégorisation* et d'*identification*. (Leroy, 2001 : 60) La catégorisation, héritée du nom commun, consiste à pouvoir donner forme à partir du nom propre à une classe de personnes, une catégorie d'individus, à laquelle est associé un certain sens¹³. Dans le cas de l'insulte, c'est le phénomène qui se produit lorsqu'est mentionné « un Besson » ou que J.-L. Mélenchon évoque « *des François Hollande et tous les autres fromages lyophilisés*¹⁴ ». L'article présente en puissance une multiplicité d'individus appartenant à une classe présumée, auxquels l'antonomase retire toute singularité et qu'elle assigne contextuellement à un rôle négatif.

Mais l'antonomase ne contente pas de catégoriser : elle possède un double pouvoir identificatoire. Tout d'abord, et de façon évidente, elle identifie l'insulté à la classe qu'elle vient de créer. C'est ici que prend sens le rapprochement avec la métaphore : sans qu'il y ait besoin d'avoir recours à un comparant qui médiatiserait le processus, l'antonomase projette l'allocutaire dans une catégorie déjà dotée de sens, comme par exemple l'ensemble des personnes possédant une ressemblance avec Harpagon. Dès lors, l'individu subit de plein fouet le surgissement d'une figure à laquelle il est assimilé, une sorte d'*exemplum* dépréciatif implicitement présenté comme parangon de la négativité dans un ou plusieurs domaines plus ou moins évidents.

On conçoit mieux la violence de certaines antonomases lorsque l'on saisit ainsi que dans l'attribution d'un nom propre qui n'est pas le sien, l'insulté se voit nié dans son individualité elle-même, noyé dans la masse de ses supposés semblables, et non seulement réduit à l'une de ses caractéristiques supposées. Et cette violence laisse bien peu de place à une éventuelle réponse, puisque le propre du processus métaphorique consiste précisément à tenir dans un geste, un « coup de force » qui s'adapte sans contradiction possible le pouvoir de dire le réel, contrairement à l'acte de comparaison, qui contient en soi la possibilité de sa réfutation¹⁵.

La seconde identification opérée par l'antonomase et qui lui est spécifique puisqu'elle réunit les héritages des deux sous-catégories du nom, est l'assimilation de l'insulté à l'individu qui a donné son nom à la classe nouvellement créée. L'insulte naît ainsi également dans la pertinence – ou l'impertinence – du rapprochement opéré directement entre deux individus. C'est en cela qu'« un Besson » dépasse le simple sème de la trahison : il engage toute la personne concernée, et sollicite, bien plus qu'un terme au sens fixe, la subjectivité du locuteur et de son auditoire, ce que nous verrons dans un deuxième temps. Le recours à Judas lui-même n'eût pas été neutre, malgré la dimension lexicalisée de ce nom : en tant que celui qui a trahi Jésus, ce personnage véhicule dans l'imaginaire linguistique le sème de l'absoluité à côté de celui de la trahison, et concurrence sévèrement le large panel des noms communs signifiant la trahison. L'ensemble de ces éléments justifie le succès dans l'arène politique des noms de personnages de fiction, et plus particulièrement de ceux des personnages de théâtre.

Si Yves Guyot qualifie Jean Jaurès de « *Numa Roumestan*¹⁶ », si J. Garcin insulte P. de Villiers de « *Don Quichotte maurrassien et pauwelsien* », si J.-M. Le Pen traite C. Pasqua de « *Matamore des salles de rédaction* » (Fuligni, 2011 : 268, 447 et 379), c'est parce qu'à la concision métaphorique et au pouvoir de renouvellement du lexique s'ajoute dans ces antonomases une capacité imageante qui dépasse celle des insultes abstraites les plus courantes. À travers le terme de *Tartuffe*, dont on a vu qu'il était bien entré en langue, c'est avec l'ensemble du spectre d'un personnage ridicule que se confond l'insulté. Un personnage qui fait preuve, outre son hypocrisie, d'une dévotion feinte lui valant bien des déboires, au sein d'une pièce dont son image n'est jamais complètement indépendante.

C'est de cette manière que le nom propre, considéré par certains linguistes comme dépourvu de tout sens hors de l'antonomase (Cf. Flaux, 1991), se dote d'un sémème plus riche encore que celui du nom commun, et sans doute plus incisif dans le cadre de l'insulte, en ce qu'il est borné par

les seules projections imaginaires des actants sur le possesseur du nom propre convoqué¹⁷.

2.2. *Insulte et cotexte : actualisation et complémentation*

Les modalités d'actualisation de l'antonomase constituent l'une des preuves les plus édifiantes que cette dernière peut effectivement relever de la catégorie des insultes. En effet, à l'instar des injures classiques, l'antonomase d'insulte entre en discours à travers deux types majeurs d'actualisation¹⁸, aux effets tout à fait différents : l'apostrophe, qui rend inutile toute détermination, et le déterminant, souvent inclus dans une construction attributive. On retrouve ainsi des cotextes familiers à l'univers des confrontations orales : l'invective (« Judas ! ») et le tour présentatif (fréquemment de type « c'est un/une »), qui présentent tous deux dans ce contexte une affinité certaine avec la figure de l'énumération¹⁹. Aussi les formes d'actualisation sont-elles particulièrement variées, selon l'effet illocutoire visé par le locuteur : elles oscillent entre absence de détermination – cadre le plus direct de l'injure, employé en présence du comparé dans une perspective proprement polémique ; article indéfini – actualisateur courant pour les antonomases entrées en langue ; article défini – fréquent lorsque le nom est complété ; et autres déterminants (E. Balladur serait « *une sorte de Guizot* » selon F. Mitterrand [Fuligni, 2011 : 18]).

Dans son ambition de rendre à la détermination de l'antonomase toute l'importance qu'elle doit avoir pour que la figure ne soit pas saisie comme un simple fait rhétorique, Sarah Leroy fait assez peu de cas de l'absence de détermination, pourtant centrale dans l'analyse du phénomène dans le champ politique²⁰. À cet égard, la définition de l'antonomase qu'elle adopte dans la dernière partie de sa thèse²¹ s'inscrit dans la lignée de la compréhension moderne, grammaticale, de l'antonomase, qui présente détermination et complémentation comme les deux modifications essentielles appliquées au nom propre pour en faire un nom commun, sans s'attarder sur la variété des contextes justifiant dans le cas de cette figure l'absence du déterminant. Pourtant, un regard sur notre corpus permet de saisir combien l'apostrophe mérite de figurer dans la liste des emplois rendant superflue l'actualisation du nom propre modifié par un déterminant.

Les « *Judas !* », « *Sous-Cavaignac !* » et autres « *Dreyfus !* » (Bouchet, 2010 : 195-196) qui ponctuèrent certaines séances de l'Assemblée ajoutent à la fonction conative de l'apostrophe classique (« *agir sur l'interlocuteur* ») et à sa fonction phatique (« *établir [...] le contact avec son partenaire* » : Riegel et al., 1996 : 165, mobilisant R. Jakobson [Intr. I. 1]), les fonctions illocutoires évoquées plus haut (atteindre le destinataire secondaire...), qui découlent de ce

que la visée du nom propre n'est pas proprement désignative, mais qualificative, métaphorique, et que l'on a donc affaire à une antonomase à part entière. L'absence de déterminant constitue dans ce cas de figure un simple signe du fait qu'aucune actualisation n'est nécessaire dans les contextes d'emploi propres à l'apostrophe²².

Mais la spécificité du cotexte des insultes antonomastiques ne réside pas tout entière dans la question de leur détermination. Un autre élément leur offre une richesse particulière par rapport aux possibilités que présente le nom propre non-modifié : l'abondance des complémentations envisageables pour les caractériser et influencer sur leur charge expressive. S. Leroy note ainsi que : « [s]ans être obligatoire, la présence d'expansions est caractéristique du nom propre modifié métaphorique, dès lors qu'on l'observe en discours » (Leroy, 2001 : 97). Compléments du nom et adjectifs sont des corrélats fréquents de l'antonomase, qui contribuent à l'ancrer dans ses caractéristiques de nom commun.

Mais quand « * le con de la Mayenne » ou « * un salopard des bacs à sable » semblent bien peu naturels, prouvant ainsi que la complémentation du nom commun injurieux présente de sérieuses limites du fait de la stabilité de son sens, des expressions comme « *le Don Juan des lavabos* » (Paul Boncour par Léon Daudet) ou « *l'Apollon des abattoirs* » (Malraux volontaire en Espagne par le polémiste d'extrême-droite Sicard) (Fulgini, 2011 : 13) viennent démontrer que c'est aussi du nom commun que se démarque l'antonomase dans cette potentialité originale. Le sens instable des injures antonomastiques invite bien souvent à l'emploi d'une complémentation étendant le champ des possibles, dont la nécessité est bien moindre dans le cadre des insultes classiques.

L'éventail infini des comparants mobilisables dans l'antonomase rencontre ainsi un panel très étendu de caractérisations potentielles, qui renforcent la puissance métaphorique et la démesure que l'insulte déploie en quelques mots, en offrant parfois à des formules déjà éprouvées, une redoutable actualisation. Aussi le complément a-t-il pour vocation de clarifier l'aspect injurieux du propos (lorsque *Le Figaro* qualifie P. Vaillant-Couturier de « *Saint-Just gras* » [Bouchet, 2010 : 157], il tire vers l'insulte basse, grossière, son propos qui cherchait à dénoncer une forme de jusqu'au-boutisme dans les positions du député communiste), voire de le faire naître, lorsque l'antonomase initiale est plutôt connotée positivement ou qu'elle est indéterminée (c'est Amédée Dunois qualifiant Suzanne Girault de « *Catherine II de bas étage* » [Da Rocha, 2007 : 49]). Et à bien regarder le fonctionnement des compléments du nom employés pour l'antonomase, il apparaît que dans leur grande variété, beaucoup ont pour fonction de définir le champ d'application de la métaphore, que ce soit dans le *temps* (F. Bayrou, « *Néron*

des temps modernes » selon Y. Jégo²³), ou, plus souvent, dans un *lieu*, compris au sens très large. On sera ainsi surpris de constater à côté du « *Sieyès d'une Constitution mort-née* » (Charles Floquet à propos du général Boulanger [Fuligni, 2011 : 74]) la fortune impressionnante dans le champ de l'insulte antonomastique des noms de départements français au sein desquels reposait en creux un sème de la ruralité longtemps considéré comme péjoratif en politique (cf. sur ce point Bouchet, 2010 : 105-106). Pensons par exemple au « *Tartarin des Alpes-Maritimes* », appliqué à C. Pasqua par J.-M. Le Pen, à l' « *Anna Karénine de la Vienne* » qu'aurait pu être M.-F. Garaud selon Catherine Nay ou encore au « *Rastignac de la Nièvre* » que voyait en F. Mitterrand le général De Gaulle (Fuligni, 2011 : 379, 223 et 340). Dans un schéma de ce type, le sème négatif réside bien souvent dans la disproportion qui sépare la symbolique de la complémentation de celle du noyau nominal, qui est loin de se trouver toujours chargé négativement.

2.3. Insulte et contexte : la question de la subjectivité

Comme tout gros mot, l'antonomase entretient avec son contexte des liens fondamentaux. Non seulement parce qu'elle a une importance conative notable, mais encore parce que la définition même de l'insulte comme acte outrageant veut que l'on ne détermine qu'à partir de la situation d'énonciation ce qui appartient ou n'appartient pas à cette catégorie. Mais ce constat est plus flagrant encore dans le cas de l'insulte politique, puisque cette dernière, on l'a vu, se trouve être nécessairement publique. Et toute publicité implique un cadre énonciatif complexe. Ce dernier est en effet composé, en plus de *l'insulteur* et de *l'insulté*, qui constituent un noyau présent même dans le contexte d'insultes domestiques, d'un *public*, et d'un *médium* (presse écrite, internet, télévision, événement médiatique...), qui publicise l'insulte, la relaie et bien souvent, la commente. Et étant donné que « *l'insulte tire son sens pragmatique de la relation énonciative qui dédouble allocutaire(s) [insulté] et destinataire [public]* », la présence de ce que L. Rosier et P. Ernotte nomment le « *tiers écoutant* », ainsi que celle des médias, est essentielle en ce qu'elle permet d'identifier « *la portée de l'acte de langage – interprétable comme moquerie, raillerie, diffamation, provocation, humiliation, etc. – et la latitude de sens qu'on peut lui associer.* » (Ernotte et Rosier, 2004 : 38) Aussi ne peut-on apprécier la portée insultante de l'antonomase que dans un contexte donné, qui met en jeu plusieurs actants, et demande donc à l'insulteur d'agir avec une finesse particulière, qui lui permettra de s'attirer les faveurs de l'auditoire. Car, comme l'avait déjà remarqué Bourdieu en étudiant chez les classes populaires l'usage du ragot et de l'injure contre les dominants, l'insulteur se classe autant qu'il classe l'insulté dans l'accomplissement de son acte de langage (Bourdieu, 1983 : 105, n. 24). Il

reste à étudier l'importance du contexte dans le cadre précis de l'antonomase, ce que nous nous proposons de faire à travers une rapide étude de cas.

J.-M. Le Pen : « Vous êtes un grotesque, vous êtes un pitre, monsieur » [...] Vous êtes un Matamore, vous êtes un Tartarin, un bluffeur ! [...] »

B. Tapie : « C'est pas parce que vous avez une grande gueule et que vous criez fort que vous arrivez... »

J.-M. Le Pen : « Vous êtes sorti des bas-fonds, on le sait, soyez poli [...] vous avez dû apprendre à parler depuis que vous en êtes sorti ! »

B. Tapie : « La seule différence, c'est que c'est pas parce que vous affirmez fort quelque chose que ce que vous dites est vrai. Parce que vous dites n'importe quoi²⁴. »

Le célèbre débat télévisé qui oppose Jean-Marie Le Pen à Bernard Tapie le soir du 8 décembre 1989 est emblématique de ce que l'on pourrait appeler l'*actualisation contextuelle* nécessaire à l'efficacité de l'antonomase. Plus encore qu'une injure classique, l'antonomase du nom propre doit réunir un certain nombre de critères pour fonctionner pleinement en discours et mettre en difficulté l'adversaire.

Les enjeux qu'elle comporte sont :

- **sociaux** (le *Tartuffe* de N. Sarkozy s'inscrit dans une période où il cherche à faire montre d'une certaine culture pour limiter les critiques de la presse concernant son parcours atypique et son manque de références ; d'autant que son adversaire, un énarque agrégé de Lettres, fait figure de contrepoint absolu à cet égard) ;

- **discursifs** (l'antonomase doit sembler justifiée quant à la trame énonciative globale du débat) ;

- **esthétiques** (potentiellement intéressante au plan phonique²⁵, elle doit aussi jouer avec les échelles pour retirer quelque intérêt de la métaphore : c'est pourquoi elle cherche souvent la parfaite proportion entre les individus comparés, ou au contraire, une disproportion occasionnant le rire – pensons à F. Fillon qui aurait présenté X. Bertrand comme « *le Rantanplan de la majorité* » [Fuligni, 2011 : 267, propos démentis]) et

- **communicationnels** (le propos doit être parfaitement adapté aux tiers écoutants que le locuteur cherche à séduire).

Or, on constate dans notre exemple le relatif aboutissement de cette actualisation, puisque l'insulte y recherche une « pertinence » sociale (le candidat d'extrême-droite ambitionne de se démarquer socialement de B. Tapie en tirant de son côté des références littéraires qui façonnent un contraste lin-

guistique), une « pertinence » discursive (l'ensemble du débat se situe dans l'invective et la prise à parti), ainsi qu'une « pertinence » esthétique (la connotation de la fiction tend à rendre sensible une tonalité picaresque latente tout au long de l'échange²⁶).

On saisit bien ici à quel point le contexte paraît central lorsqu'il s'agit d'employer une antonomase ; par la satire, le locuteur doit s'attirer la sympathie, la connivence des tiers écoutants, en cherchant le plus possible à obtenir une réaction de l'ordre du rire²⁷. Ce rire en question, qui, dans sa fonction excluante, n'est pas sans rappeler les analyses de Bergson, a pour ambition de tracer une ligne de démarcation entre un insulteur qui a conquis le public et un insulté assigné le plus longtemps possible au rôle de *Raminagrobis* (Pompidou par Mauriac [Fuligni, 2011 : 390]) ou de *Tullius Detritus* qui lui a été attribué. Que l'insulté soit ou non physiquement présent au moment de l'insulte, l'antonomase ne peut reposer que sur une compréhension profonde du contexte, qui contribue à expliquer sa réussite à la fois cinglante et souvent bornée dans le temps. Il n'est ainsi pas certain que l'antonomase de G. Frèche soit comprise au siècle prochain, de même que les invectives du parti communiste contre les socialistes lors des grèves de 1947 (« *Noske !* », « *Ziergiebel !* »²⁸) perdraient sans nul doute de leur efficacité dans le cadre d'un débat contemporain. On saisit ici à quel point il sera nécessaire de revenir sur la distinction entre les antonomases lexicalisées et celles qui ne le sont pas, leur fonctionnement en discours présentant de réelles différences. Mais, après avoir questionné le fonctionnement, la charge sémantique et les effets illocutoires de l'antonomase d'insulte, il reste à se demander quel est son apport propre à la trame argumentative globale. Et à cet égard, il semble que la figure ne se distingue pas particulièrement des autres types de gros mots employés en politique. Son apport argumentatif, quasi-nul pour une grande partie des occurrences (le « *Tartarin de Tarascon comme la lune* » adressé à Raymond Barre par le *Canard enchaîné* en est un exemple flagrant [Fuligni, 2011 : 22]), peut être notable dans quelques cas, où sa « pertinence » communicationnelle est très importante.

Citons pour exemple cette séance de l'Assemblée où Jean Foyer, succédant à Hélène Missoffe et Simone Veil devant un parterre de députés essentiellement masculin déclara : « *Je conviens que ma tâche est rendue difficile par les allocutions qui ont été prononcées par Mme le ministre de la Santé et par Mme Missoffe, de telle sorte qu'après ces deux Antigone – si elles veulent bien me permettre cette comparaison – j'apparais un peu à cette tribune comme Créon.* » (Bouchet, 2010 : 223) T. Bouchet signale très justement que l'insulte donne ici forme à un propos sexiste, qui oppose métaphoriquement au Créon détenteur de la raison et des lois, deux Antigone symbolisant la passion fémi-

nine. Fait d'autant plus sensible que le propos s'inscrit dans un débat singulièrement connoté, celui qui eut lieu à propos de l'IVG au lendemain de l'élection de V. Giscard d'Estaing. Il va sans dire que l'image antonomastique constitue dans ce cadre un moyen efficace de présenter un « argument » difficilement recevable en d'autres termes...

3. Un trope dans l'Histoire : types et emplois de l'injure antonomastique

3.1. Une typologie de l'antonomase ?

« *Un Midas* », « *un Cotin* », « *un Pradon* », « *un Virgile* », « *un Homère* », « *un Bossuet* »... La liste des antonomases-types présentes en 1830 chez P. Fontanier (1977 : 95) ne semble absolument pas recouper la variété du corpus des insultes antonomastiques que nous avons pu établir jusqu'ici²⁹. Et il apparaît que l'on peut trouver à cela deux raisons. La première relève de la diachronie : les antonomases, en tant que faits langagiers culturels³⁰, résistent moins que les autres mots aux outrages du temps³¹, et le nom d'un Jacques Pradon paraît moins familier aux oreilles de nos contemporains qu'il ne l'était à celles du lectorat de Fontanier. Mais la seconde raison est synchronique : on trouve différentes catégories d'antonomases, dont certaines, on l'a vu, peuvent figurer dans les grammaires – d'où la récurrence d'exemples-types comme « *un Tartuffe* », et d'autres non : à côté des antonomases lexicalisées, intégrées durablement (mais non définitivement) à la langue, s'enrichit quotidiennement un corpus d'antonomases dont l'ancrage culturel est moindre et ne permet qu'une pertinence ponctuelle du bon mot insultant. Une éventuelle typologie de l'insulte antonomastique se devrait donc d'opérer une distinction entre les antonomases entrées en voie de « *communisation* » (Damourette et Pichon), qui présentent un sens relativement stable (même si l'on a vu que le *Tartuffe* peut véhiculer plus que le simple sème d'hypocrisie auquel on tend parfois à le réduire), et « *se maintien[nent] aussi longtemps que persiste le lien mémoriel avec le référent initial* » (Flaux, 2000 : 123), et des antonomases dont l'état de lexicalisation est moins avancé (« *un Bernard Tapie* », e. g.), voire nul³² (« *La Cicciolina de la Culture et de la Communication...* » : Jack Lang selon *Le Figaro* [Fuligni, 2011 : 297]). Ces dernières possèdent « *un sémème admirablement riche, riche de toute la précision de détail que comporte un individu* » (Damourette et Pichon, 1968 : 524, cité in Leroy, 2001 : 57), puisqu'elles ont bien moins perdu de leur qualité de nom propre : le pouvoir de désignation est à son comble dans une antonomase comme « *un Besson* », où le nom propre se réfère à un contemporain, susceptible d'intégrer la situation de communication en tant que nouvel actant en puissance.

En cela, dans le cadre de l'insulte, on comprend que l'antonomase soit souvent non-lexicalisée, ou tente par le jeu de la complémentation de remotiver les sèmes constituant certaines antonomases entrées en langue, puisqu'elle aspire à s'écarter du fixe, du basique pour acquérir l'actualisation contextuelle la plus aboutie qui soit. Alors qu'un *Néron* n'enrichit les sèmes de la cruauté et de la mégalomanie que de données extracontextuelles, l'emploi du *Néron de Septimanie* ou d'un patronyme contemporain potentiellement doté de sèmes comparables, permettra aux insulteurs de remotiver les sèmes du nom propre (la Septimanie était l'ancien nom du Languedoc-Roussillon, auquel G. Frêche voulut revenir après son élection à la tête du Conseil régional), et d'obtenir une charge conative bien supérieure à celle d'une antonomase lexicalisée.

Mais, à côté de cette distinction commune, Sarah Leroy propose un autre moyen de classer les antonomases, en dégageant dans sa thèse trois types de notoriétés permettant leur fonctionnement en discours : la « *notoriété historique, très large* » (« un Néron »...), la « *notoriété médiatique, plus restreinte dans l'espace et le temps* » (Bernard Tapie s'y voit mentionné), et la « *notoriété discursive, locale* », qui prend forme dans le contexte³³ (Leroy, 2001 : 361). On reconnaît là deux catégories particulièrement fonctionnelles dans le cadre de l'antonomase d'insulte, qui permettent en outre de répertorier quelques sources étymologiques majeures pour notre corpus. Les noms propres bibliques (« Judas », ou la « *Jézabel de la démocratie* » qu'était Eugénie Niboyet aux yeux de Barbey d'Aurevilly [Da Rocha, 2007 : 65]), mythologiques (c'est par exemple Léon Blum en « *effarant Adonis hébreu* » selon L. Daudet [Fuligni, 2011 : 61]) et proprement historiques (« Saint-Just », « Néron »...) rejoignent ainsi les antonomases *historiques au sens large*. Tandis que d'un autre côté, les noms propres d'actualité (D. Cohn-Bendit en « *Brigitte Bardot de la contestation* » [Fuligni, 2011 : 133]) et la plupart des noms propres fictionnels (« *Picrochole* » [R. Barre par L. Jospin, Fuligni : 42], « *Tartarin de Tarascon* », « *Anna Karénine* »...) paraissent plutôt ancrés dans la notoriété dite *médiatique*. Cette approche fondée sur la notoriété et répondant à certaines questions d'ordre étymologique, qui, on le voit, ne recoupe pas le critère de la lexicalisation, revêt du point de vue social une importance capitale. En effet, elle permet de remarquer que l'antonomase insultante tend à s'ancrer dans une langue soutenue même pour ce qui est des références qu'elle mobilise, ce constat n'étant moins sensible que dans le cas de la notoriété médiatique d'actualité. L'antonomase allie ainsi souvent à une élévation structurelle certaine – la figure étant très rarement employée dans une langue relâchée – une élégance conjoncturelle, à laquelle n'échappent tout à fait que quelques exemples particulièrement malheureux (dans l'insulte adressée par L. Daudet à G. Berton, militante anar-

chiste : « *Charlotte Corday de la merde* » [Da Rocha, 2007 : 25], la complémentation paraît tirer la figure vers un registre qui n'est pas le sien, et lui faire manquer tout à fait son actualisation contextuelle). On saisit les implications qu'ont ces remarques concernant la *valeur* sociale de l'antonomase d'injure : celle-ci constitue dans le champ de l'insulte un outil de *distinction*, et classe son auteur du côté des dominants, du fait de son élégance euphémistique qui s'oppose de prime abord au langage âpre et fortement sexualisé qui nourrit l'insulte populaire (c'est « *l'euphémisme par hyperbole* » défini par P. Bourdieu, 1983 : 105). Elle situe socialement, culturellement et intellectuellement son auteur dans une sphère du débat où voisinent spiritualité et maîtrise langagière, puisque bien loin de surgir bruyamment, voire involontairement à la manière de la pure invective, elle demande bien souvent pour aboutir un certain degré de calcul et d'imagination.

Mais pour classer les différents types d'antonomases employées comme injure, il reste à intégrer le critère du sème négatif nécessaire à la construction du propos outrageant, qui n'apparaît pas dans les typologies recensées jusqu'ici. Nous avons constaté la difficulté à isoler le ou les sèmes péjoratifs dans le cadre du nom propre, puisque ceux-ci ne prennent souvent forme que dans le phénomène métaphorique et reposent sur l'interprétation des actants³⁴. Toutefois, l'injure antonomastique peut prendre des formes assez distinctes, variant dans leur façon d'intégrer la péjoration qui les caractérise. Signalons d'abord les quelques noms propres contenant en leur sein même, hors de tout contexte, un sémantisme teinté de négativité : cette classe comprend les insultes totalement entrées en langue (F. Hollande traité de *Ponce Pilate* par N. Sarkozy³⁵), mais aussi quelques noms peu lexicalisés mais présentant une connotation stable, comme certains patronymes issus de périodes tourmentées de notre Histoire qui firent florès dans l'Assemblée d'après-guerre. Viennent ensuite les noms propres tirant leur négativité de leur contexte d'emploi ; puis ceux qui connaissent une péjoration du fait de leur complémentation, ces deux dernières catégories n'étant pas exclusives l'une de l'autre. Il va de soi que la mémoire des mots, qui se constitue au fil de leurs emplois, contribue à asseoir dans leur aspect négatif certains de ces noms propres, que leur époque n'avait pas retenus comme insultants.

3.2. *Mise en perspective : l'antonomase dans l'histoire de l'insulte politique*

Nous souhaiterions, pour finir, souligner un fait évident qui tend à complexifier une éventuelle saisie diachronique du phénomène antonomastique dans le discours politique : la difficulté à établir un corpus représentatif de l'usage qui fut fait de l'antonomase dans l'Histoire, même pour qui ne s'étendrait

pas en-deçà du second XIX^e siècle. Car malgré l'aide précieuse que constituent les recensions d'insultes politiques, la surreprésentation de ces dernières décennies dans nos sources – du fait du développement des médias susceptibles de publier et préserver l'insulte politique (nous pensons tout particulièrement à internet et à la presse écrite) – empêche par exemple toute remarque précise quant aux fluctuations quantitatives des emplois de l'antonomase d'insulte, et fragilise plus généralement les affirmations que nous pourrions formuler concernant son évolution historique. L'ensemble de cette étude se veut d'ailleurs avant tout une invitation à mener plus avant l'analyse de ce phénomène, dont l'importance dans le champ politique semble de premier ordre et gagnerait largement à profiter de nouveaux travaux de relevés dans les comptes rendus de séances du parlement ou dans la presse écrite. Nous avancerons tout de même quelques remarques visant à figurer de grandes tendances historiques et surtout contemporaines dans l'emploi de cette figure en diachronie.

Le premier élément marquant s'imposant à l'analyste dans l'étude du phénomène est sans doute sa permanence historique. Sa présence fournie depuis que sont consignés les débats à l'Assemblée, ainsi que sa position au-dessus des clivages partisans en font une figure-force du discours politique à travers les époques. Si l'on peut, en théorie et seulement pour certaines occurrences, opérer une distribution entre certaines antonomases « de droite » et d'autres mobilisant plutôt l'imaginaire de gauche, ces frontières ne réussissent que rarement leur mise à l'épreuve dans le discours, le jeu politique consistant souvent précisément à renverser les attendus en faisant surgir une référence surprenante aux yeux du public.

Même la partition entre les « modérés » et les « extrêmes » de l'échiquier politique, efficace lorsqu'il s'agit d'insultes plus triviales³⁶, semble peu fonctionnelle, étant donné que l'antonomase ne participe pas, au premier abord, du langage subversif que s'interdit traditionnellement la partie de la classe politique la plus proche des arcanes du pouvoir. L'antonomase est donc partout. Mais a-t-elle évolué qualitativement ? Le *Tullius Detritus* de François Fillon ne nous trompera pas : le XIX^e et le premier XX^e siècle semblent, à côté d'antonomases médiatiques (« *Delcassé, c'est un Poincaré bête* », G. Clémenceau [Fuligni, 2011 : 161] avoir largement mobilisé le répertoire issu de la culture classique dont font état les grammaires d'époque, tandis que les décennies suivantes s'en détachèrent progressivement, suivant le mouvement général – bien qu'inconstant, de désaffection touchant cette sphère de la culture occidentale. La richesse des injures antonomastiques s'en est-elle vue pour autant amoindrie ? On peut sans hésiter affirmer que non, d'une part parce que les références classiques sont loin d'avoir totalement disparu du répertoire vivant de l'insulte, et d'autre part parce que le renouvellement

permanent de l'invective à travers de nouveaux noms propres a considérablement enrichi un répertoire lexical oscillant en permanence entre passé et temps présent. L'antonomase a-t-elle donc suivi l'évolution générale de l'insulte ? Si elle y est assimilable sur bien des points, elle semble avoir mené son évolution propre ces derniers temps, en témoignant d'une vivacité qui contraste avec l'affaiblissement du rôle général de l'insulte en politique. T. Bouchet montre en effet que des facteurs comme le changement du personnel politique, la « *raréfaction des sujets qui fâchent vraiment* » (2007 : 280), ou encore le profond changement de ce que l'on nomme les « médias » et « l'opinion publique » ont largement contribué à marginaliser l'insulte dans le discours politique³⁷ :

[Sans que l'on puisse trouver une linéarité dans l'évolution des insultes en politique,] « depuis un peu plus d'un demi-siècle, la virulence des échanges est en recul. Les gestes se font moins agressifs et les discours moins belliqueux. C'est sans doute le signe d'une tendance plus générale à la marginalisation de la violence politique. On n'atteint plus aujourd'hui son adversaire politique à la pointe de son épée et les noms d'oiseau ne font plus souvent mouche.

(Bouchet, 2010 : 277)

Or, l'importance du corpus des antonomases ayant émaillé les échanges politiques au cours du demi-siècle passé donne à penser que ces figures sont loin de ne surgir plus que subrepticement, au cours de prises de paroles maladroites, comme c'est le cas pour un certain nombre d'insultes publiques dont les auteurs se repentent ou au moins ne s'enorgueillissent plus. Au contraire, l'antonomase constitue l'une des traces encore bien vivaces de la tradition éristique politique qui théâtralise l'échange et valorise le locuteur dans sa maîtrise de la formule. Comment expliquer ce constat ? Sans doute en tentant de corrélérer les deux phénomènes. Si l'insulte s'est raréfiée en politique, c'est, comme on l'a vu, du fait d'un changement de pratiques, qui s'est accompagné de restrictions, à la fois informelles et légales. Les premières tiennent dans ce que l'on a coutume d'appeler le « politiquement correct », une pratique consistant à lisser son discours pour s'éviter les conséquences d'une parole trop rugueuse ; les secondes ont pris forme dans l'application de lois existantes³⁸ et la création de nouvelles lois, couronnées en 1990 par l'adoption de loi Gayssot, qui en réprimant « *tout acte raciste, antisémite ou xénophobe* », a sans doute contribué à purger le lexique politique³⁹. On comprend pourquoi l'antonomase a pu se constituer une place de choix au sein du discours politique tandis que d'autres formes d'injure déclinaient considérablement. La relative absence d'axiologie du nom propre considéré en langue (on a vu quelques exceptions) constitue pour le locuteur une réelle sécurité avant même d'évoquer la question de la

légalité⁴⁰. Il serait intéressant de chercher à isoler, au sein d'une liste établie par T. Bouchet (2010 : 11) qui comporte quelques insultes entendues dans l'hémicycle au cours de « l'Affaire », les termes qui pourraient actuellement apparaître dans la même enceinte, au cours d'un débat comparable : « *Lâche ! Excrément ! Pied ! Allemand ! Gland de potence ! Baron d'mes deux ! Zola ! Gâteux ! Juif ! Moule à claques ! Olibrius ! Fœtus ! Déflaque ! Dreyfus ! [...]* ».

À l'évidence, après la suppression des mots ouvertement antisémites ou xénophobes, des termes scatologiques et des expressions que leur violence exclurait du débat, seules quelques occurrences subsistent à côté de nos deux antonomases. Celles-ci ont la particularité (parfois problématique, étant donné que l'on parle d'insultes) de regorger de sèmes potentiellement très violents, tout en présentant un signifiant apparemment neutre. Il fut difficile de condamner la bassesse de Xavier Vallat lorsque ce polémiste déclara pour l'investiture de Léon Blum : « *Je constate que, pour la première fois, la France aura eu son Disraeli* » (Bouchet, 2010 : 175). Car même si les relents antisémites du propos n'échappèrent à aucun des tiers écoutants qui en prirent connaissance à l'époque, sa forme mettait en grande partie son auteur à l'abri, d'autant que de telles paroles ne tombaient alors pas directement sous le coup de la loi. Cette souplesse, éprouvée dans des contextes aussi divers que ceux que la politique française a pu offrir, ainsi que l'infini réservoir que présente la construction antonomastique expliquent la vitalité d'un phénomène qui ne semble pas prêt de perdre sa place dans l'histoire du politique, comme en témoignent les nombreuses occurrences relevées au cours de ces dernières années. « *Comparaison n'est pas raison* », dit l'adage... Les insulteurs surent et sauront bien toujours s'accommoder de ce désagrément, dans un champ politique où l'insulte se départit souvent de sa réelle puissance transgressive, reflexive, pour gagner en brillant.

Conclusions

Le succès du nom propre modifié dans le cadre du discours politique semble donc s'expliquer par les caractéristiques intrinsèques de cette figure, qui assurent son efficacité. On citera en résumé sa puissance métaphorique toute de concision, ses déclinaisons quasi-infinies grâce à un répertoire extensible et une liberté étendue dans la complémentation, son originalité face à un fonds commun d'injures se renouvelant plus lentement, ou encore sa sécurité, qui prend sa source dans un sémème moins stable que celui d'un nom commun, évitant parfois au locuteur de s'exposer à une répartie trop violente ou à des suites judiciaires. Mais quel nom donner à ces emplois de l'antonomase en politique : gros mots ? injures ? insultes ? En partant d'une définition basique du gros mot, nous

avons employé indistinctement chacun de ces termes. Mais les caractéristiques de l'antonomase politique que nous avons dégagées semblent permettre un retour définitionnel sur cette figure : si nous appréhendons plutôt le *gros mot* comme un terme à connotation sexuelle, scatologique ou religieuse, qui heurte les convenances et comprend en son sein jurons et blasphèmes, il semble que la plupart des antonomases n'y trouvent pas leur place, d'autant plus si l'on note, avec R. Gordienne⁴¹ que le gros mot a pour caractéristique de classer négativement l'insulteur. Nous parlerions donc plutôt d'*injure*, « *offense grave et délibérée* » (*Le Grand Robert*), qui se distingue souvent par sa préméditation, sa construction, d'une simple *insulte*, pouvant être le fait d'un mouvement de colère. Cette distinction trouve son sens dans la légère différence de nature entre l'acte d'insulte et l'injure antonomastique. Nous ne parlons pas là d'effet perlocutoire (l'insulte pouvant blesser bien plus qu'une antonomase plaisante et donc occasionner une réaction nettement plus vive), mais de caractéristiques linguistiques : outre le fait qu'elle réduit souvent l'insulté à un élément négatif projeté sur lui (c'est là le pouvoir métonymique de l'insulte, qui est très sensible pour les antonomases lexicalisées, cf. Rosier, 2006 : 44), l'antonomase a le pouvoir de créer une catégorie d'individus, de caractéristiques, à laquelle elle rattache l'insulté en niant son individualité, et donc en retrouvant la fonction profonde de l'*injure* : porter atteinte à l'honneur de l'invectivé, dans un acte linguistique dont l'impact ne se calcule qu'en discours. Nelly Flaux avait déjà noté ce pouvoir des noms propres modifiés : « [c]réatrice de concepts, l'antonomase est un des moyens sans doute les plus accessibles que la langue met à disposition des locuteurs pour classer, catégoriser, rassembler le divers, dire le réel. » (Flaux, 2000 : 142). Il conviendrait toutefois de noter que pour ce qui est de son sémème négatif, l'injure antonomastique n'est pas fondamentalement différente d'une insulte basique. Parfois raciste, sexiste (« *une Antigone* ») ou antisémite (« *un Disraeli* »), souvent réductrice et humiliante, elle constitue une charge *ad hominem* à part entière, qui profite pleinement du voile que tend à lui offrir son aspect ludique⁴². Notons tout de même que ce dernier, qui tire l'antonomase vers sa fonction caricaturale, peut prendre le dessus et pousser la réception à extraire la parole de la sphère de l'injure. Mais en règle générale, comment s'étonner que l'antonomase n'ait pas des fonctions bien différentes de celle des autres insultes et gros mots ? Elle blesse, déstabilise, ridiculise et salit l'interlocuteur, cherche à l'isoler, à perturber le débat lorsqu'il y a débat (fonctions que rappelle T. Bouchet [2010 : 278]), et surtout, ne présente un intérêt que très limité pour la trame de l'échange. En cela, procédé à part au vu de son fonctionnement, elle est aussi un parangon de l'insulte politique, et trouve dans cette sphère où se construit l'actualité, un vivier toujours renouvelé de figures inspiratrices et fonctionnelles.

NOTES

- ¹ Source : <http://www.dailymotion.com/video/ypag2x_sarkozy-mr-fabius-vous-avez-un-culot-d-acier_news>. Consulté le 10/10/13.
- ² On présente souvent comme sémantisme originel du nom propre la désignation, instructionnelle (elle invite à envisager le porteur du nom) et descriptive (l'individu est envisagé comme un particulier, préalablement rangé dans une catégorie nominale de base : *personne, ville...*) (Riegel *et al.*, 1996 : 335).
- ³ Figure par laquelle un mot est détourné de son sens propre (*Le Robert*).
- ⁴ La linguistique moderne a largement critiqué cette conception très large de l'antonomase. Voir par exemple les travaux de N. Flaux (2000). Nous n'y reviendrons pas, même s'il nous semble parfaitement justifié de questionner l'application du terme « antonomase » au nom commun employé comme nom propre.
- ⁵ Plusieurs sémanticiens ont définitivement opté pour le rapprochement avec la métaphore concernant cette forme de l'antonomase, comme le rappelle N. Flaux (1991 : 26).
- ⁶ Voir sur ce point N. Flaux (1991 : 38).
- ⁷ Quintilien, *Institution oratoire*, VIII, 6, 29-30.
- ⁸ On se souviendra avec Laurence Rosier du sort de Mazarin pendant la Fronde, traité de « *bougre sodomisant l'Etat* ». (Rosier, 2006 : 12)
- ⁹ Nous verrons en quoi l'évocation d'une charge réflexive et argumentative de l'insulte politique doit être largement nuancée en ce qu'elle ne correspond qu'à une minorité d'occurrences.
- ¹⁰ Nous reconnaissons envers ces travaux (et en particulier le très riche ouvrage dirigé par B. Fuligni) une dette certaine, puisqu'ils nous ont permis de bénéficier de la base d'un corpus déjà étendu à laquelle ajouter quelques occurrences extérieures.
- ¹¹ Source : <<http://tempsreel.nouvelobs.com/politique/20100201.OBS5521/eric-besson-un-minable-selon-freche.html>>. Consulté le 12.10.13.
- ¹² Le parlementaire socialiste Eric Besson rejoignit en effet les rangs de l'UMP de Nicolas Sarkozy au cours de la campagne présidentielle de 2007, créant une polémique dans son nouveau parti aussi bien que dans celui qu'il quittait.
- ¹³ [Les antonomases] « *fonctionnent comme des termes généraux qui présupposent l'existence de classes référentielles comportant plus d'un membre* » (Riegel *et al.*, 1996 : 177).
- ¹⁴ Source : <<http://www.europe1.fr/Politique/Hollande-et-les-autres-fromages-lyophilises-332807>>. Consulté le 10.10.13.
- ¹⁵ Cf. R. Martin (1983 : 185), qui avance que la métaphore ne souffre pas la discussion, contrairement à la comparaison : « *En disant que l'homme est comme un loup [...], on produit un énoncé qui s'apprécie en termes de vrai et de faux. Une comparaison est contestable.* »
- ¹⁶ Personnage éponyme d'un roman d'Alphonse Daudet paru en 1881 et réécrit par la suite sous la forme d'une pièce de théâtre.
- ¹⁷ Sarah Leroy (2007 : 75) rappelle très justement que « *la dénomination n'est, dans bien des cas, pas objective et bilatérale, mais joue au contraire un rôle argumentatif majeur en tant qu'"agent de persuasion"* » : *imposer, faire accepter une dénomination à son interlocuteur, c'est déjà, en grande partie, remporter son adhésion* ». On notera

- que dans le cas de l'injure politique, le destinataire secondaire est évidemment plus important que l'allocutaire.
- ¹⁸ D'autres moyens d'actualisation (en particulier par le biais du verbe) existent, mais ces deux modes sont largement majoritaires.
- ¹⁹ Cf. l'étude de cas du point suivant. Outre ses qualités stylistiques (elle permet à la simple insulte de connaître un développement, une amplification rythmique, voire de s'inscrire dans une gradation), l'énumération répond dans le cadre de l'injure, à des nécessités de précision et d'exhaustivité dans l'attaque, qui contribuent à charger chaque insulte de sens.
- ²⁰ Seule une note évoque l'emploi de l'antonomase sans déterminant comme injure in Leroy, 2001 : cf. 114, n. 58.
- ²¹ « *L'antonomase, en discours, est un nom propre [...] obligatoirement précédé d'une détermination (déterminant indéfini, défini, possessif, démonstratif, numéral...)* **OU** dans une position syntaxique qui exclut la détermination : en apposition, objet d'un verbe comme traiter de..., qualifier de..., traiter en... » (Leroy, 2001 : 361). L'auteur souligne.
- ²² Voir N. Flaux (2000 : 127).
- ²³ Source : <<http://www.lepoint.fr/actualites-politique/2009-10-10/jego-qualifie-bayrou-de-neron-des-temps-modernes/917/0/384670>> Consulté le 15.10.13.
- ²⁴ Source : <<http://www.ina.fr/video/2005579001012/retrospective-des-debats-televisuels-de-jean-marie-le-pen-video.html>> Consulté le 10.10.13.
- ²⁵ L'antonomase joue souvent sur le contraste phonique entre le répertoire courant des noms communs et l'originalité de l'onomastique patronymique ou fictionnelle. Ainsi s'explique le succès des personnages de Rabelais (Picrochole...) ou d'Alphonse Daudet (Tartarin de Tarascon, Numa Roumestan).
- ²⁶ Dans un registre comparable, rappelons le portrait que dressa J.-L. Mélenchon du dirigeant socialiste G. Frèche : un « *énergumène hirsute, claudiquant, vociférant et délirant : sa Majesté le Néron de Septimanie* ». Source : <<http://www.linternaute.com/actualite/politique/les-pires-insultes-des-politiques/en-savoir-plus.shtml>>. Consulté le 13.11.13.
- ²⁷ A. Karr, dans *Les guêpes* (1840), présente les insultes comme « bien humiliantes pour celui qui les dit quand elles ne réussissent pas à humilier celui qui les reçoit », (cité in Rosier, 2006 : 15).
- ²⁸ Ces patronymes, relevés par T. Bouchet (2010 : 195), renvoient à des dirigeants du parti social-démocrate allemand qui réprimèrent dans le sang l'insurrection spartakiste de 1919.
- ²⁹ Corpus dont on a compris qu'il était lui-même bien loin de pouvoir prétendre à l'exhaustivité.
- ³⁰ Il suffit d'observer les antonomases ayant cours dans d'autres pays occidentaux pour saisir combien l'antonomase, même lexicalisée, est étroitement liée à sa sphère culturelle d'émission. Pour transcrire le sème de la traîtrise étudié *supra*, les états-uniens emploient par exemple « *a Benedict Arnold* », antonomase renvoyant à un général américain qui trahit les siens en rejoignant le camp anglais durant la guerre d'indépendance.
- ³¹ Comme le souligne N. Flaux : « *Liés beaucoup plus étroitement que les [noms communs] à l'extralinguistique, les [noms propres antonomastiques] ont souvent une existence plus éphémère que ces derniers, qui sont plus détachés du réel.* » (Flaux, 2010 : 124)

- ³² Cf. S. Leroy (2007) pour une description détaillée de l'opération de catégorisation momentanée que parviennent à effectuer en discours certaines « *dénominations éphémères* », noms propres employés comme noms courants après une amorce de lexicalisation opérée par le seul cotexte.
- ³³ Si l'antonomase politique emploie souvent des noms non-lexicalisés, il est plus rare qu'elle fasse usage de termes n'ayant aucune notoriété hors du contexte discursif, puisqu'elle cherche avant tout une efficacité que la parole ne peut construire sur le temps long.
- ³⁴ Rappelons que bien des critiques constatent cette difficulté pour définir et isoler les insultes en général : « *L'insulte est difficilement cernable du strict point de vue de sa forme linguistique car elle emprunte une variété de formes [...]* ». (Rosier, 2006 : 40)
- ³⁵ Source : <http://www.europe1.fr/Politique/Debat-Sarkozy-s-explique-sur-Ponce-Pilate-1067267/> Consulté le 17.11.13.
- ³⁶ « *[C]ertains députés, certains groupes, certaines familles politiques – en général situés aux extrémités de l'échiquier politique – se distinguent dans la pratique de l'insulte, tandis que d'autres – en général plus au centre – font souvent office de cible[.]* » (Bouchet, 2010 : 17)
- ³⁷ La distinction attendue du politique par l'opinion publique est un moyen de justifier la relative euphémisation du discours politique injurieux.
- ³⁸ Même si de nombreux procès de presse eurent lieu au XIX^e siècle, ils ne semblent pas avoir eu un effet comparable à celui des risques moraux et judiciaires actuellement encourus pour une insulte passant outre certaines limites.
- ³⁹ Loi n° 90-615 du 13 juillet 1990. Si cette loi n'est pas la première à sanctionner les injures racistes et autres incitations à la haine raciale, elle a donné une forme définitive à l'arsenal législatif réprimant l'emploi injurieux d'ethnotypes (Rosier, 2007 : 66) et de termes signalant une appartenance religieuse, tout en consacrant la marginalisation de ce type d'injures dans le discours politique officiel.
- ⁴⁰ Pour les autres emplois insultants d'appellatifs considérés comme neutres axiologiquement, cf. Ernott et Rosier, 2004 : 35. Ces auteurs relèvent plusieurs adjectifs (« *sale...* ») et enclosures (« *espèce de...* ») utilisés pour actualiser la péjoration des noms communs, qu'il serait intéressant de comparer aux outils spécifiques employés pour asseoir certaines antonomases dans leur statut d'injure.
- ⁴¹ R. Gordienne (2002). *Dictionnaire des mots qu'on dit gros*. Paris : Hors commerce, p. 15. Cité in Rosier (2006 : 22).
- ⁴² En cela, il apparaît que le nom propre permet potentiellement de conjuguer en toute liberté les ethnotypes, sociotypes et ontotypes (stéréotypes discursifs visant « *des caractéristiques ontologiques supposées de l'individu* » (fainéant, abruti...) selon Ernott et Rosier, 2004 : 35) qui composent les insultes courantes.

BIBLIOGRAPHIE

BOURDIEU, P. (1983). « Vous avez dit « populaire » ? ». *Actes de la recherche en sciences sociales*, 46, 98-115.

- BOUCHET, T. (2010). *Noms d'oiseaux. L'insulte en politique de la Restauration à nos jours*. Paris : Stock.
- DARMESTER, A. (1979) [1889]. *La Vie des mots étudiée dans leurs significations*. Paris : Delagrave.
- ERNOTTE, P. & L. ROSIER (2004). « L'ontotype, une sous-catégorie pertinente pour classer les insultes ? ». *Langue française*, 144, 35-48.
- DA ROCHA, A. (2007). « *Salope !* » *Insultes et autres perfidies sur les femmes politiques*. Paris : Le Cherche-Midi.
- DELABASTITA, D., L. D'HULST, R. GHESQUIERE, H. VAN GORP, G. LEGROS, & R. GRUTMAN (2005). *Dictionnaire des termes littéraires*. Paris : Champion.
- FLAUX, N. (1991). « L'antonomase du nom propre ou la mémoire du référent ». *Langue française*, 92, 26-45.
- FLAUX, N. (2000). « Nouvelles remarques sur l'antonomase ». *Lexique*, 15, 117-144.
- FONTANIER, P. (1977) [1830]. *Les figures du discours*. Paris : Flammarion.
- FULIGNI, B. (dir.) (2011). *Petit dictionnaire des injures politiques*. Paris : l'Editeur.
- LEROY, S. (2001). *Entre identification et catégorisation, l'antonomase du nom propre en français (thèse de doctorat)*, Université Montpellier III - Paul Valéry. Département Sciences du Langage.
- LEROY, S. (2007). « Des Vanessa, des José Bové : dénominations éphémères et dynamique de la lexicalisation ». *Revue romane*, 42-1, 65-82.
- MARTIN, R. (1983). *Pour une logique du sens*. Paris : PUF.
- ROSIER, L. (2006). *Petit traité de l'insulte*. Loverval (Belgique) : Labor.
- RIEGEL, M., J.-C. PELLAT, & R. RIOUL (1996). *Grammaire méthodique du français*. Paris : PUF.
- Site de l'Université de Bourgogne. URL : <<http://passerelle.u-bourgogne.fr/publications/atip-insultes/>>. Consulté le 15.06.13.

